

## **RÈGLEMENT DE L'OFFRE**

« Le Calendrier Magique de Quickos » sur le site internet : [www.quick.fr/fr/page/noel](http://www.quick.fr/fr/page/noel)

### **ARTICLE 1 - SOCIETES ORGANISATRICES**

La société France QUICK SAS, société par actions simplifiée, au capital de 92 225 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 950 026 914, dont le siège social est situé au 50 avenue du Président Wilson, parc des Portes de Paris – Bât 123 – 93214 La Plaine Saint-Denis (ci-après dénommé « la Société Organisatrice »), organise du 01/12/2017 (00h00) au 25/12/2017 (23h59) inclus, un jeu avec obligation d'achat, composé d'instantanés gagnants ouverts intitulé « Le Calendrier Magique de Quickos » (ci-après le Jeu) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### **ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement, et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

### **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à cette offre est ouverte à toute personne physique, majeure, capable, résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel des Sociétés Organisatrices de l'offre, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation, leurs filiales, leurs sociétés franchisées, ainsi qu'aux membres de leur famille en ligne directe (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs), disposant d'un accès internet à la date du Jeu, ainsi que d'un compte MyQuick, ci-après le(s) Participant(s).

Les Participants mineurs [âgés de moins de dix-huit (18) ans] devront recueillir l'accord préalable de leur parent(s). Il est entendu par « parent(s) », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur Participant (père et/ou mère, ou représentant légal). Cet accord sera manifesté par la participation au Jeu, conformément aux conditions et modalités exposées dans le présent règlement du Jeu (ci-après le « Règlement »). L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur, l'acceptation de tous les termes du présent Règlement ainsi que le Participant reçoive la dotation attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'opérer toute vérification, notamment d'identité et/ou de l'autorité parentale, et de vérifier la véracité des informations communiquées, avant toute acceptation d'attribution de la dotation.

#### **Configuration navigateurs requise pour participer :**

\* Sur ordinateur : dernière version de navigateurs pour Chrome, Safari, Firefox, Internet Explorer (Edge ou Internet explorer 11) et Opéra.

\* En mobile : dernière version et version précédente Safari iOS et Chrome Android.

Le navigateur du joueur doit accepter les cookies.

#### **ARTICLE 4 : SUPPORTS DE COMMUNICATIONS DU JEU**

Le Jeu sera communiqué au moyen de supports promotionnels :

- Windmaster
- Vitrophanie
- Leaflet
- Packaging
- Post Facebook
- Relais sur Quick.fr
- Emailing

#### **ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU**

Le Jeu est accessible à l'adresse <http://www.quick.fr/fr/page/noel> du 01/12/2017 (00h00) au 25/12/2017 (23h59) inclus (heure France métropolitaine) (la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques, faisant foi).

La société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que l'offre soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse <http://www.quick.fr/fr/page/noel>, sans être tenue à une obligation de résultat.

Pour participer et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu, il suffit :

- De se rendre dans un restaurant Quick participant à l'opération et d'acheter un menu enfant (MAGIC BOX ou FUN BOX) entre le 01/12/2017 et le 25/12/2017. Un code unique sera présent sur chacun des packagings des menus enfants, dans la limite des stocks disponibles de ces packagings.
- De saisir l'URL du jeu <http://www.quick.fr/fr/page/noel> avant le 25/12/2017 (23h59)
- Se connecter à son compte MyQuick ou renseigner le formulaire d'inscription (Tous les champs du formulaire mentionnés par une « \* » sont obligatoires)

Nom \*

Prénom \*

Date de naissance \*Avez-vous un enfant de – de 13 ans ?

Code postal \*

Sélection d'un ou plusieurs restaurant favoris \*

Numéro de mobile

Adresse e-mail \*

Mot de passe \*

- d'accepter le règlement complet du Jeu en cochant la case prévue à cet effet,
- de cocher la case « je ne suis pas un robot » si celle-ci apparaît

- de saisir le code unique alphanumérique à 7 caractères découverts sur la carte à gratter qui vous aura été remise en caisse

- de cliquer sur « Tentez votre chance »

Si le moment de la participation (moment où le participant clique sur le bouton « Tentez votre chance ») correspond à l'un des instants gagnants mis en jeu, un message détaillant la nature de la dotation remportée et ses modalités d'obtention s'affichera automatiquement à l'écran et un e-mail de confirmation de gain sera adressé au gagnant (ci-après le Gagnant) à l'adresse e-mail qu'il a renseigné au moment de son inscription à MyQuick.

Du fait de leur participation, les Participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

Si les Sociétés Organisatrices soupçonnent une fraude, elles se réservent la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les dotations mises en jeu font l'objet d'instantants gagnants ouverts, déposés auprès de l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi (ci-après les « Instants Gagnants »)

Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sur toute la durée de l'opération.

Les Instants Gagnants sont dits « ouverts ». Ils débutent à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prennent fin au moment de la connexion du premier Participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Le moment de la participation retenue pour déterminer si un Participant a gagné ou pas correspond au moment précis (au centième de seconde près) où le dit participant clique sur « Tentez votre chance » après avoir complété le formulaire de participation en renseignant les informations personnelles demandées (champs obligatoires), validé le CAPTCHA si demandé, accepté le règlement du Jeu.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des Instants Gagnants est celle de l'ordinateur diffusant le Jeu en France métropolitaine.

#### **ARTICLE 7 – REMISE DES DOTATIONS**

Les Gagnants seront contactés à l'adresse email renseignée dans leur compte MyQuick dans les 48H suivant l'annonce du gain.

Les Gagnants seront alors invités à donner leurs coordonnées postales à la Société Organisatrice dans les 15 jours suivant cet email. Passé ce délai, la dotation sera définitivement perdue et reviendra de droit à la Société Organisatrice qui en disposera à sa discrétion.

Les dotations seront adressées par voie postale à l'adresse du gagnant renseignée par email.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées par le Participant seraient inexactes, incomplètes ou erronées.

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 8 – DOTATIONS MISES EN JEU**

Sont mis en jeu par instants gagnants ouverts

- 4 x « coffret BARBIE MAISON DE LUXE » d'une valeur unitaire de 84.03€ TTC
- 5 x « coffret BARBIE DREAM HORSE » d'une valeur commerciale unitaire de 44.14€ TTC
- 4 x « coffret BARBIE CAMPER » d'une valeur commerciale unitaire de 74.27€ TTC
- 4 x « coffret BARBIE ET SA CLINIQUE VETERINAIRE » d'une valeur commerciale unitaire de 51.03€TTC
- 3 x « coffret BARBIE DREAMTOPIA PRINCESSE BONBONS SONS ET LUMIERES » d'une valeur commerciale unitaire de 98.41€ TTC »
- 5 x « coffret Tête à coiffer Barbie - Giochi Preziosi » d'une valeur commerciale unitaire de 44,99€ TTC
- 3 x « HotWhells GARAGE REVOLUTION » d'une valeur commerciale unitaire de 88.20€TTC
- 2 x « Hotwhells GARAGE ULTIME » d'une valeur commerciale unitaire de 163,03€TTC
- 6 x « HotWhells ROTO REVOLUTION » d'une valeur commerciale unitaire de 46.50€ TTC
- 5 x « HotWhells TRANSPORTEUR DE PISTE » d'une valeur commerciale unitaire de 34,9€ TTC
- 4 x « HotWhells Coffret de 50 véhicules » d'une valeur commerciale unitaire de 70.95€ TTC
- 5 x « HotWhells Radio-commandée Hot Wheels – Mondo » d'une valeur commerciale unitaire de 34,99 € TTC
- 5 x « Panoplie de plage EMOJI » d'une valeur commerciale unitaire de 140,00€ TTC comprenant :
  - 1 serviette officielle emoji
  - 1 paire de lunettes de soleil officielles emoji
  - 1 paire d'espadrilles officielles emoji (pointure du 37 au 41)
- 5 x « Panoplie textile EMOJI » d'une valeur commerciale unitaire de 71,00€ TTC comprenant :
  - 1 sweat à capuche officiel emoji
  - 1 paire de tongs officielle emoji
- 5 x « Panoplie pour le voyage EMOJI » d'une valeur commerciale unitaire de 108,00€ TTC comprenant :
  - 1 trolley officielle emoji
  - 1 trousse de toilette officielle emoji
- 5 x « Panoplie de la rentrée EMOJI » d'une valeur commerciale unitaire de 87,00€ TTC comprenant :

- 1 sac à dos officiel emoji
- 1 housse pour tablette 9,7 pouces officielle emoji
- 1 trousse officielle emoji
- 1 stylo officiel emoji
- 1 cahier A4 officiel emoji
- 5 x « Panoplie de la maison EMOJI » d'une valeur commerciale unitaire de 92,00€ TTC comprenant :
  - 1 couverture polaire officielle emoji
  - 1 coussin brodé officiel emoji
  - 1 lot de 3 mugs officiels emoji

Le prix indiqué correspond au prix public unitaire TTC approximatif, il est déterminé au moment de la rédaction du présent règlement. Il est donné à titre de simple indication et est susceptible de variations.

Toutes les dotations seront adressées par voie postale au tarif Colissimo Expert en vigueur, avec traçabilité et la charge de la société organisatrice.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

#### **ARTICLE 9 – DEPÔT DU REGLEMENT**

Le présent règlement et la liste des instants gagnants ouverts sont déposés à l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site : <http://www.quick.fr/fr/page/noel>

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

#### **ARTICLE 10 – AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS**

La participation au présent Jeu emporte, au profit des Sociétés Organisatrices, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu, les noms, prénoms et villes des gagnants sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

#### **ARTICLE 11 - RESPONSABILITE**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Les Sociétés Organisatrices

ne pourront être tenues pour responsables notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

Par conséquent, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement dans les cas suivants :

- en cas de problème d'acheminement ou de coupures de communication, de difficultés ou impossibilités de connexion ou de panne du serveur du site Quick.fr, ou de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer ;
- en cas de mauvaise réception ou non-réception de l' email par le Gagnant, quelle qu'en soit la raison, ou , si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ;
- en cas d'incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir lors de la jouissance des dotations et/ou du fait de leur utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de la remise et/ ou de l'utilisation des dotations ;
- en cas de force majeure, conformément à la loi et à la jurisprudence. On entend notamment par force majeure au sens du présent Règlement : l'émeute, la grève, l'incendie, l'inondation, la catastrophe naturelle, le blocage des moyens de transport et d'approvisionnement des réseaux de télécommunication, les dispositifs d'ordre législatif ou réglementaire apportant des restrictions à l'objet du présent Règlement, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence et tout autre cas indépendant de la volonté expresse de la Société Organisatrice empêchant l'exécution normale du Jeu. Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions sont sans appel.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Les modalités du Jeu de même que les dotations offertes aux Gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte.

## **ARTICLE 12 - FRAUDES**

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

A cet égard, il est précisé que l'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Par ailleurs, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler le Jeu.

### **ARTICLE 13 - DONNEES PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour participer à l'offre, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des dotations. Ces informations sont destinées La Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. Les informations personnelles ne seront ni cédées à des partenaires, ni utilisées à des fins commerciales.

En participant à l'offre, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Quick. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition des données à caractère personnel les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

**France Quick**

**Service consommateurs**

**50 avenue du Président Wilson**

**Parc des Portes de Paris – Bât. 123**

**93 214 La Plaine Saint Denis Cedex**

Le Gagnant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Les Participants demandant à ce que des informations le concernant soient supprimées ou refusant de les transmettre à la Société Organisatrice avant la date de fin du Jeu ne pourront cependant plus prétendre bénéficier de la dotation.

#### **ARTICLE 14 – DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice pourra en informer les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent.

La responsabilité de La Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les additifs et modifications de Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront considérés comme des annexes au présent Règlement faisant corps avec ce dernier. Les modifications apportées au présent Règlement complet sont réputées acceptées par les Participants dans les mêmes termes que la version originale du présent Règlement ou antérieurement modifiées le cas échéant.

#### **ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

**Le Calendrier Magique de Quickos**

**PGMS 17545**

**BP 15**

**13717 – ROQUEVAIRE CEDEX**

et au plus tard trente jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

#### **ARTICLE 16 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT COMPLET**

Les frais de participation au jeu ne seront pas remboursés

#### **ARTICLE 17 – DEPOT ET COOKIES**

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de



fréquentation. La société 5<sup>ème</sup> Gauche – prestataire technique en charge du développement du module web de jeu demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

### **Que sont les cookies ?**

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés. L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

### **Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?**

<b>Cookies installés sur le site</b>	<b>Paragraphe à intégrer au sein du texte</b>
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de certaines de ses fonctionnalités (filtre d'âge). D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous permettant d'améliorer l'intérêt de nos services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

A l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramètres que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

#### **Cookies tiers**

L'utilisation du site de jeu développé par L'agence 5G peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux

sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par nous. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

#### Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	L'agence 5G	Technical	Session
JSESSIONIDBIP	L'agence 5G	Technical – BigIP	Session
PHPSESSID	L'agence 5G	Technical - another platform	Session

#### Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utm	Google Analytics	Website Analytics	24 months
_utma	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	24 hours

*Ce site utilise Google Analytics : les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. En utilisant ce site internet, vous consentez expressément au traitement de vos données nominatives par Google dans les conditions et pour les finalités décrites ci-dessus*

#### Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

##### Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu

##### Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe » « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.
- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités, N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tierces parties et annonceurs, et Toujours ».

La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site